

Rémi Muzeau

Président du groupe Divers Droite
Député suppléant de la 5ème circonscription des

Chauffage urbain

Je ne reviendrai pas sur le travail de la commission ad hoc mise en place par le CM, et je fais entièrement confiance à mon collègue Stéphane Cochepain qui suit ce dossier de très près.

Néanmoins, de nouvelles informations nous ont été communiquées et des questions se posent concernant le rapport de la caisse régionale des Comptes.

Je reprends les points soulevés et pointés du doigt.

Je cite :

- Traitement particulier des ventes à « LEM »,
- Régularité contestable,
- Dispositions non respectées ou non appliquées,
- Intérêts contradictoires, peu ou mal conciliés,
- La ville et le chauffage de ses locaux communaux : un marché économiquement couteux, à la régularité contestable,
- Pour les avenants : un risque de détournement des règles de concurrence,
- Pour le marché des délégataires : une absence critiquable de mise en concurrence.

Compte tenu de toutes ces mises en cause , je ne partage pas l'avis de la commission qui souhaite s'engager dans une transaction entre parties.

Des responsabilités sont mises en évidence et c'est le conseil municipal qui doit décider si la procédure doit être maintenue avec des condamnations à la clef, ce qui ne fait aucun doute.

**Intervention de Rémi Muzeau
Conseil municipal du 8 septembre 2010**